

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)**

**LOT N° 2 : OSSATURE BOIS**



**MAITRE D'OUVRAGE**

**COMMUNE DE BELZ**

34, rue Général de Gaulle  
56550 BELZ

**MAITRE D'ŒUVRE**

**LE ROMANCER ARCHITECTURES**

40, avenue de la Perrière  
56100 LORIENT  
Tél. : 06 15 76 23 52

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (D.P.G.F.)**

**AMENAGEMENT D'UNE ANCIENNE SALLE DE TENNIS POUR Y ACCUEILLIR L'ASSOCIATION "L'OUTIL EN MAIN" A BELZ (56)**

**LOT N° 2 : OSSATURE BOIS**

L'entrepreneur doit indiquer dans la colonne référence, les références des produits chiffrés dans son offre.  
 Dans le cas où l'entreprise n'indique pas de référence, le produit proposé au CCTP sera considéré comme accepté !  
 Le présent entrepreneur peut également apporter toutes les précisions qu'il juge nécessaire dans la colonne observations.  
 Afin de vérifier les quantités, le présent entrepreneur devra se référer au document "Minutes de métrés", joint à l'appel d'offre.

N°	Désignation	Réf. et Obs. de l'entreprise	U	Qté	Qté ent.	P. Unitaire	Montant HT
<b>LOT N° 2</b>	<b>OSSATURE BOIS</b>						
2.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES						
2.2.1	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE		ens	1			
2.2.2	ETUDE D'EXECUTION		u	1			
2.2.3	PRESCELLEMENTS		u	17			
2.2.4	POTEAUX EN LAMELLE COLLE		m3	1,099			
2.2.5	SOLIVAGE EN BOIS POUR PLANCHER SUPPORT DE PLAFONDS						
2.2.5.1	Ouvrages en lamellé collé		m3	3,510			
2.2.5.2	Ouvrages en bois massif		m3	4,603			
	<b>Sous-Total HT de SOLIVAGE EN BOIS POUR PLANCHER SUPPORT DE PLAFONDS</b>						
2.2.6	PLATELAGES EN OSB		m2	110,17			
2.2.7	SOUS-FACE EN OSB		m2	110,17			
2.2.8	ISOLATIONS						
2.2.8.1	Isolation en ouate de cellulose		m2	97,69			
2.2.8.2	Isolation thermique en laine de roche		m2	11,52			
	<b>Sous-Total HT de ISOLATIONS</b>						
2.2.9	MURS A OSSATURE BOIS						
2.2.9.1	Ossature principale		m2	191,54			
2.2.9.2	Contreventement en OSB 3		m2	170,92			
2.2.9.3	Pare-vapeur		m2	130,32			
2.2.9.4	Isolation en ouate de cellulose		m2	184,14			
2.2.9.5	Sujétions de mise en œuvre		PM				
	<b>Sous-Total HT de MURS A OSSATURE BOIS</b>						
2.2.10	SOUS-FACE EN CONTREPLAQUE MARINE		m2	8,88			
2.2.11	GARDE-CORPS EN CONTREPLAQUE MARINE		ml	43,05			
2.2.11.1	Suppression de l'habillage en contreplaqué marine		m2	-1,80			
	<b>Sous-Total HT de GARDE-CORPS EN CONTREPLAQUE MARINE</b>						
2.2.12	ESCALIER EN BOIS DROIT ET BALANCE SANS CONTREMARCHES		u	1			
	<b>Sous-Total HT de DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>						

**MONTANT HT DU LOT N° 2 - OSSATURE BOIS**

**PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES**

<b>PSE 01</b>							
2.3	PSE 01 : PERGOLAS EN CHARPENTE NON ASSEMBLEE		m3	1,922			
	<b>Total HT de la PSE 01</b>						
<b>PSE 02</b>							
2.4	PSE 02 : CLOISONS AMOVIBLES		ml	59,11			
	<b>Total HT de la PSE 02</b>						

*(Attention : dans le cas de rajouts de lignes il faut refaire la somme des sous totaux)*

Nom de l'entreprise : .....  
 Numéro de téléphone : .....  
 Adresse mail : .....

Arrêté à la somme de (montant hors prestations supplémentaires) :

<u>Date</u>	Cachet et signature de l'entreprise

L'entrepreneur devra signaler avant la signature du marché, toutes erreurs, omissions ou contradictions normalement décelables par un homme de l'art, qu'il pourrait relever dans le quantitatif ou les pièces marchés.

Si l'entrepreneur constate une anomalie, il devra en intégrer le coût dans son offre (acte d'engagement) en la signalant par exemple, dans la colonne Référence et observations de l'entreprise, afin d'attirer l'attention de la personne chargée de l'analyse des offres.

Si une anomalie était constatée après signature du marché, la discussion porterait sur l'ensemble du quantitatif et non sur le seul poste litigieux.